



# Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BELLIOU, Maire.

**Présents** : M. Philippe BELLIOU; Joël BEAUGEARD; Jacques BOURDIN ; Claire COURRAUD, Sophie DE LIL, Michel FOSSIER, Christophe GATTEPAILLE, Marie GAUTIER ; Sylvie GEFFRAY, David GLOTIN, Romane GRIERE, Jean-Claude HERMANT, Karine HERVY, Marie JOSSO, Nicolas LEJEUNE, Adrienne SAGE, Gilbert UM.

**Excusé** : Hugues LEGENTILHOMME.

**Assistait en outre à la séance** : Mme Maryse ROQUES, Trésorière de Pont-Château.

**Secrétaires de séance** : Marie JOSSO et Adrienne SAGE.

**Date de convocation** : 18 mars 2016

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

En préambule, M. le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats survenus le 22 mars à Bruxelles.

**Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal** : M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 7 mars 2016. Celui-ci n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

### **1/ ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

En application du Code de l'action sociale et des familles, M. le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Suite à la démission de Mme Nathalie CITEAU, Adjointe aux Affaires sociales, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement en tant que membre du Conseil d'administration de CCAS.

Dans ces conditions, M. le Maire propose de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS, qui sont au nombre de six, sans compter le Maire.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du Centre communal d'action sociale (CCAS) et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses six représentants au Conseil d'administration du CCAS. M. le Maire invite les Conseillers à présenter leurs candidatures pour cette élection.

Une fois le dépôt des listes terminé, M. le Maire constate qu'une liste a été déposée. Celle-ci est conduite par Mme Marie JOSSO et se présente comme suit :

1. Marie JOSSO
2. Marie GAUTIER
3. Jean-Claude HERMANT
4. David GLOTIN
5. Sylvie GEFFRAY
6. Karine HERVY

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17

A obtenu :

Liste conduite par Mme Marie JOSSO : 17 voix

En conséquence, sont proclamés élus en qualité de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS :

1. Marie JOSSO
2. Marie GAUTIER
3. Jean-Claude HERMANT
4. David GLOTIN
5. Sylvie GEFFRAY
6. Karine HERVY

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

## **2/ CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

A la suite des démissions de MM. Didier MEIGNEN et Thierry NOBLET, Adjoint, il convient de pourvoir à leur remplacement au sein de la Commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat municipal en cours.

Outre le Maire, cette Commission est composée, dans les communes de moins de 3 500 habitants, de trois membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la Commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Dans ces conditions, il est décidé de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit de la Commission d'appel d'offres et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres (CAO). M. le Maire invite les Conseillers à présenter leurs candidatures pour cette élection.

Après appel à candidatures, M. le Maire constate qu'une liste a été déposée. Celle-ci est conduite par Mme Marie JOSSO et se présente comme suit :

1. Marie JOSSO (titulaire)
2. Jacques BOURDIN (titulaire)
3. Joël BEAUGEARD (titulaire)
4. Sophie DE LIL (suppléante)
5. Christophe GATTEPAILLE (suppléant)
6. Romane GRIÈRE (suppléante)

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17

A obtenu :

Liste conduite par Marie JOSSO : 17 voix

En conséquence, sont proclamés élus en qualité de membres titulaires de la CAO :

1. Marie JOSSO
2. Jacques BOURDIN
3. Joël BEAUGEARD

De même, sont proclamés élus en qualité de membres suppléants de la CAO :

1. Sophie DE LIL
2. Christophe GATTEPAILLE
3. Romane GRIÈRE

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

### **3/ CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

M. le Maire indique qu'il convient de constituer une Commission de délégation de service public (CDSP) pour la durée du mandat municipal en cours,

Outre le Maire, cette Commission est composée, dans les communes de moins de 3 500 habitants, de trois membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la Commission de délégation de service public (CDSP) doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit de la Commission de délégation de service public et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil indique que les listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public doivent être déposées auprès du Maire suite à son appel à candidatures.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public (CDSP). M. le Maire invite les Conseillers à présenter leurs candidatures pour cette élection.

Après appel à candidatures, M. le Maire constate qu'une liste a été déposée. Celle-ci est conduite par Mme Marie JOSSO et se présente comme suit :

1. Marie JOSSO (titulaire)
2. Karine HERVY (titulaire)
3. Claire COURRAUD (titulaire)
4. Adrienne SAGE (suppléante)
5. Gilbert UM (suppléant)
6. Sophie DE LIL (suppléante)

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17

A obtenu :

Liste conduite par Marie JOSSO : 17 voix

En conséquence, sont proclamés élus en qualité de membres titulaires de la Commission de DSP :

1. Marie JOSSO
2. Karine HERVY
3. Claire COURRAUD

De même, sont proclamés élus en qualité de membres suppléants de la Commission de DSP :

1. Adrienne SAGE
2. Gilbert UM
3. Sophie DE LIL

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

#### **4/ CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES**

À la suite de démissions au sein du Conseil Municipal, il convient de mettre à jour la composition des différentes commissions municipales et ce pour la durée du mandat en cours.

En effet, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions.

Au cours de leur première réunion, les commissions désignent un(e) vice-président(e) qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Le Conseil peut également décider de créer des commissions extra-municipales constituées pour partie de Conseillers Municipaux et pour partie de membres extérieurs.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de constituer les commissions municipales et extra-municipales conformément aux tableaux ci-après :

<b>Commission obligatoire réglementée</b>		
Révision de la liste électorale	3 représentants du Conseil Municipal (dont le Maire)	Philippe BELLLOT, Hugues LEGENTILHOMME, Sophie DE LIL

<b>Commissions municipales facultatives et consultatives</b>			
N°	Objet	Nbre d'élus	Membres
1	Finances - cimetière	5	Karine HERVY, Marie JOSSO, Joël BEAUGEARD, Jacques BOURDIN, Claire COURRAUD
2	Voirie - Aménagement - Environnement	6	Christophe GATTEPAILLE, Nicolas LEJEUNE, David GLOTIN, Marie JOSSO, Claire COURRAUD, Joël BEAUGEARD
3	Communication - bulletin municipal	6	Marie JOSSO, Adrienne SAGE, Karine HERVY, Gilbert UM, Romane GRIERE, Hugues LEGENTILHOMME
4	Site Internet	3	Marie JOSSO, Michel FOSSIER, Adrienne SAGE
5	Associations - Sports - Culture - Tourisme	8	Joël BEAUGEARD, Nicolas LEJEUNE, Gilbert UM, Romane GRIERE, Marie JOSSO, David GLOTIN, Marie GAUTIER, Jean-Claude HERMANT
6	Gestion des salles communales Fêtes et cérémonies	7	Joël BEAUGEARD, Karine HERVY, Sophie De LIL, Romane GRIERE, Sylvie GEFFRAY, Marie GAUTIER, Christophe GATTEPAILLE
7	Urbanisme - Equipements collectifs - Sécurité	8	Jacques BOURDIN, Marie JOSSO, Gilbert UM, Sophie DE LIL, Christophe GATTEPAILLE, Jean-Claude HERMANT, Joël BEAUGEARD, David GLOTIN
8	Commission agricole	4	Christophe GATTEPAILLE, Claire COURRAUD, David GLOTIN, Marie JOSSO
9	POS - PLU	8	Jacques BOURDIN, Marie JOSSO, Hugues LEGENTILHOMME, Michel FOSSIER, Nicolas LEJEUNE, Jean-Claude HERMANT, Marie GAUTIER, Romane GRIERE
10	Enfance - Jeunesse	5	Marie JOSSO, Karine HERVY, Claire COURRAUD, Gilbert UM, Sylvie GEFFRAY
11	Gestion maison de santé - logements locatifs	5	Karine HERVY, Marie GAUTIER, Jean-Claude HERMANT, Sylvie GEFFRAY, GILBERT UM

<b>Commissions extra-municipales facultatives et consultatives</b>		
Restauration scolaire	6 élus	Marie JOSSO, Karine HERVY, Claire COURRAUD, Marie GAUTIER, Jacques BOURDIN, Gilbert UM
	8 extérieurs	

<b>Conseil Municipal d'Enfants</b>	2 élues	Marie JOSSO, Karine HERVY
	3 extérieurs	Nadine COUERON, Jean-Pierre MEIGNEN, Michel VATRE

<b>Représentants auprès des écoles</b>		
<b>École publique conseil d'école</b>	2 titulaires	Philippe BELLLOT, Marie JOSSO
	1 suppléant	Adrienne SAGE
<b>École privée</b>	1 référent	Marie JOSSO

<b>Désignation d'élus référents</b>		
<b>Sécurité routière</b>	1	Jacques BOURDIN
<b>Défense</b>	1	Michel FOSSIER
<b>Animation sportive cantonale</b>	1	Joël BEAUGEARD

#### 5/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS :

A la suite de démissions au sein du Conseil Municipal, il convient de procéder à la mise à jour du tableau des délégués de la Commune au sein des organismes extérieurs. A cet effet, il convient d'effectuer l'élection des délégués au sein des organismes extérieurs auxquels la Commune de Sainte-Anne adhère pour pourvoir les postes vacants.

M. le Maire invite donc le Conseil à effectuer l'élection des représentants de la Commune au sein des syndicats intercommunaux, de l'office de tourisme, de l'association PACTES et de la FDGDON. Il propose également de désigner un référent « transports scolaires » et un référent « randonnée » auprès de la Communauté de Communes.

Après appel à candidatures, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, sont proclamés élus, à l'unanimité des Conseillers présents, les représentants figurant dans les tableaux ci-après :

<b>Organismes</b>	<b>Nombre de délégués</b>	<b>Nom des délégués</b>
-------------------	---------------------------	-------------------------

<b>Syndicats intercommunaux</b>		
<b>Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut-Brivet (SIAHB)</b>	3 titulaires	Philippe BELLLOT, Christophe GATTEPAILLE, Joël BEAUGEARD
	2 suppléants	Nicolas LEJEUNE, Jacques BOURDIN
<b>Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)</b>	1 titulaire	Philippe BELLLOT
	1 suppléant	David GLOTIN

<b>SDAEP "ATLANTIC'EAU" Commission territoriale du Bassin de Campbon</b>	1 délégué	Philippe BELLLOT
<b>Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA)</b>	2 titulaires (dont 1 référent tempête)	Jacques BOURDIN (référent tempête), Michel FOSSIER
	2 suppléants	Joël BEAUGEARD, Marie JOSSO

<b>Communauté de Communes</b>		
<b>Référent transports scolaires</b>	1 titulaire	Joël BEAUGEARD
<b>Référent randonnée (P.D.I.P.R.)</b>	1 titulaire	Hugues LEGENTILHOMME
	1 suppléant	Joël BEAUGEARD

<b>Autres organismes</b>		
<b>Office de tourisme</b>	1 titulaire	Joël BEAUGEARD
	1 suppléant	Michel FOSSIER
<b>PACTES (association d'insertion)</b>	1 titulaire	Marie GAUTIER
	1 suppléant	Jean-Claude HERMANT
<b>FDGDON 44</b>	1 titulaire	David GLOTIN
	1 suppléant	Christophe GATTEPAILLE

Enfin, à titre d'information, M. le Maire précise les noms des Conseillers communautaires de Sainte-Anne-sur-Brivet auprès de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois en poste suite à la démission de M. Didier MEIGNEN :

<b>Conseillers communautaires</b>	4 titulaires	Philippe BELLLOT, Marie JOSSO, Karine HERVY, Hugues LEGENTILHOMME
-----------------------------------	--------------	----------------------------------------------------------------------

## **6/ TAXES LOCALES 2016**

Mme Maryse ROQUES, Trésorière de Pont-Château, assiste à l'examen et au vote de cette délibération.

M. Philippe BELLLOT, Maire, présente les bases d'imposition définitives 2015 transmises par les services de l'Etat, et rappelle les taux votés en 2015 :

	Vote taux 2015
Taxe d'habitation	18,51%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,58%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,14%

Conformément à l'avis de la Commission des Finances du mercredi 16 mars 2016, il propose d'augmenter de 2% les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et de ne pas modifier le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en 2016.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les taux d'imposition 2016 comme suit :

	Vote taux 2016	Evolution
Taxe d'habitation	18,88%	+2%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26,09%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,14%	=

## 7/ COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2016

Conformément à l'avis de la Commission des Finances du mercredi 16 mars 2016, M. Philippe BELLLOT, Maire, présente, avec l'assistance de M. Jean-Marc LE JÉLOUX, secrétaire général de la Mairie, la proposition de tableau des cotisations et contributions 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de renouveler l'adhésion aux organismes suivants pour l'année 2016,
- Charge le Maire de procéder au paiement des cotisations et contributions suivantes :

<b>Article 6281 - Concours divers dont cotisations</b>	
<b>Objet</b>	<b>2016</b>
	<b>Vote</b>
<b>ADIL</b> (Association départementale d'information sur le logement)	689,17
<b>ADICLA</b> (Association d'information communale de Loire-Atlantique)	468,86
Association des Maires de l'Ouest de la Loire-Atlantique	46,00
Association Fédérative Départementale des Maires de Loire-Atlantique	711,56
<b>CAUE</b> (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de LA)	96,00
<b>FDGDON 44</b> (Fédér. Départ. des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles) - <b>Total</b>	2 893,14
<i>Lutte collectifs nuisibles (cotisation de base)</i>	463,64
<i>Lutte contre les ragondins (piégeage)</i>	243,00
<i>Chasse aux ragondins (capture)</i>	150,00
<i>Contrôle des populations de ragondins</i>	184,50
<i>Lutte contre les chenilles processionnaires</i>	150,00
<i>Lutte contre les corvidés</i>	702,00
<i>Lutte contre le frelon asiatique</i>	1 000,00
Fondation du Patrimoine	100,00
La Sauvegarde de l'Art Français	30,00
<b>TOTAUX</b>	<b>5 034,73</b>
	<b>6 000,00</b>



<b>Article 6554 - Contributions aux organismes de regroupement</b>	
<b>Objet</b>	<b>2016</b>
	<b>Vote</b>
Synd. Intercom.d'Assainissement du Haut-Brivet (SIAHB)	46 811,59
Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)	9 408,00
<b>TOTAUX</b>	<b>56 219,59</b>
	<b>60 000,00</b>

<b>Article 6558 - Autres contributions obligatoires</b>	
<b>Objet</b>	<b>2016</b>
	<b>Vote</b>
Participation au fonctionnement à l'école privée (O.G.E.C.)	130 000,00
Frais de fonctionnement écoles extérieures (classes spécialisées)	3 000,00
Subvention RASED	500,00
<b>TOTAUX</b>	<b>133 500,00</b>
	<b>140 000,00</b>

## **8/ BUDGET ANNEXE « LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX »**

### **A. Affectation du résultat de fonctionnement 2015**

Au regard du compte de gestion et du compte administratif 2015, et conformément à l'avis de la Commission des Finances du mercredi 16 mars 2016, M. Philippe BELLIOU, Maire, présente, avec l'assistance de M. Jean-Marc LE JÉLOUX, secrétaire général de la Mairie, la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe « Logements locatifs sociaux ».

A titre de précision, le compte administratif 2015 présente :

- un excédent de fonctionnement de 55 959,70 €
- un déficit d'investissement de 21 675,56 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
  - Article 1068, affectation en investissement : **21 675,56 €**
  - Article 002, excédent reporté en fonctionnement : **34 284,14 €**

## B. Adoption du budget primitif 2016

Après avis favorable de la Commission des Finances du mercredi 16 mars 2016, M. Philippe BELLIOU, Maire, présente, avec l'assistance de M. Jean-Marc LE JÉLOUX, secrétaire général de la Mairie, le projet de budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2016 du budget annexe « logements locatifs sociaux », en équilibre, arrêté comme suit au niveau des chapitres :
  - Section de fonctionnement :  
Dépenses et recettes : **74 284,14 €**
  - Section d'investissement :  
Dépenses et recettes : **36 675,56 €**
- **Valide** le tableau récapitulatif du budget primitif 2016 tel qu'indiqué ci-après :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Article	Intitulé	BP 2016	Article	Intitulé	BP 2016
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>30 000,00</b>	<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>0,00</b>
615221	Bâtiments	30 000,00	74741	Participation communale	
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>25 000,00</b>	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>40 000,00</b>
6522	Reversement de l'excédent au budget principal	25 000,00	752	Revenus des immeubles	40 000,00
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>			
66111	Intérêts des emprunts (taux variable)	0,00	<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>4 284,14</b>	7788	Produits exceptionnels divers (assurances)	0,00
	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>59 284,14</b>		<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>40 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	<b>15 000,00</b>	002	Excédent de fonctionnement reporté (n-1)	<b>34 284,14</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 284,14 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 284,14 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Article	Intitulé	BP 2016	Article	Intitulé	BP 2016
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	1068	Affectation du résultat de fonctionnement (n-1)	<b>21 675,56</b>
1641	Capital des emprunts	0,00			
165	Dépôts et cautionnements versés	0,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 000,00</b>			
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00			
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>				
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté (n-1)</b>	<b>21 675,56</b>	021	Virement de la section de fonctionnement	<b>15 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 675,56 €</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>36 675,56 €</b>

## 9/ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après avis favorable de la Commission des Finances du mercredi 16 mars 2016, Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances, présente, avec l'assistance de M. Jean-Marc LE JÉLOUX, secrétaire général de la Mairie, le projet de budget primitif 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Karine HERVY, Conseillère Municipale déléguée aux Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Adopte** le budget primitif 2016 du budget principal de la Commune, arrêté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, en équilibre, aux montants suivants :
  - Section de fonctionnement :  
Dépenses et recettes : **2 280 660,51 €**
  - Section d'investissement :  
Dépenses et recettes : **2 480 939,88 €**
- **Valide** le tableau récapitulatif du budget primitif 2016 tel qu'indiqué ci-après :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -					
DEPENSES			RECETTES		
N°	Nature	BP 2016	N°	Nature	BP 2016
011	Charges à caractère général	675 000,00	002	Excédent Fonct. reporté (N-1)	461 285,51
012	Charges de personnel	740 000,00	013	Atténuation de charges	14 000,00
014	Atténuation de produits	35 000,00	70	Produits des services du domaine et ventes	121 000,00
65	Autres charges de gestion courante	320 000,00	73	Impôts et taxes	1 014 747,00
66	Charges financières	56 000,00	74	Dotations & participations	638 626,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	75	Autres pdts gestion courante	29 000,00
68	Dotation aux Amortissements	1 228,67	76	Produits financiers	2,00
023	Virement à la section d'investiss.	380 000,00	77	Produits exceptionnels (hors 042)	2 000,00
022	Dépenses imprévues	67 431,84	79	Transferts de charges	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 228,67	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
<b>Total section</b>		<b>2 280 660,51</b>	<b>Total section</b>		<b>2 280 660,51</b>

## - SECTION D'INVESTISSEMENT -

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
N°	Nature	BP 2016	N°	Nature	BP 2016
001	Solde exécution N-1	820 728,83	001	Excédent Investissement (n-1)	0,00
13	Subvention Investissement	3 000,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (n-1)	820 728,83
16	Emprunts et dettes	135 000,00	024	Produits de cession en cours	30 000,00
19	Différences sur réalisations	0,00	10	Dotations, fds divers réserves (sauf 1068)	60 000,00
20	Immobilisations incorporelles	185 994,43	13	Subvention d'investissement	398 982,38
21	Immobilisations corporelles	475 978,32	16	Emprunts et dettes assimilés	670 000,00
23	Immobilisations en cours (hors 041)	676 608,34	19	Différences sur réalisations	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	20	Immobilisations incorporelles	55 000,00
020	Dépenses Imprévues	60 629,96	21	Immobilisations corporelles	0,00
			23	Immobilisations en cours	65 000,00
			27	Autres immobilisations financières	0,00
			28	Amortissements des immobilisations	1 228,67
<b>041</b>	<b>Opérations d'ordre intérieur de la section</b>	<b>120 000,00</b>	021	Virement section de fonctionnement	380 000,00
			041	Op. d'ordre interieur de la section	120 000,00
040	Op. d'ordre de transfert entre section	0,00	040	Op. d'ordre de transfert entre section	1 228,67
	<b>Total section</b>	<b>2 480 939,88</b>		<b>Total section</b>	<b>2 480 939,88</b>

### 10/ SUBVENTION 2016 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Après avis favorable de la Commission des Finances du mercredi 16 mars 2016, M. Philippe BELLION, Maire, propose d'attribuer au CCAS une subvention d'un montant de 500,00 € en 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Attribue** une subvention de **500,00 €** au profit du CCAS au titre de l'année 2016

Mme Maryse ROQUES, Trésorière de Pont-Château, quitte la salle du Conseil.

### 11/ PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE (PAVC) 2016 : APPROBATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES

M. le Maire et M. Christophe GATTEPAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Voirie, proposent un Plan d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC) pour l'année 2016. Ce projet a été étudié par la Commission Voirie / Aménagement de villages lors de la réunion du samedi 23 janvier 2016.

La société ARTELIA (St-Herblain - 44) assure la maîtrise d'œuvre partielle de l'opération : à ce titre, elle effectue les études préalables, prépare le dossier de consultation des entreprises et se charge de l'analyse des offres. Mais elle n'assure pas le suivi de chantier.

Au regard des estimations transmises par le maître d'œuvre et de l'enveloppe financière fixée dans le budget communal pour la réalisation de ce programme, M. le Maire et M. Christophe GATTEPAILLE proposent au Conseil d'approuver une tranche ferme d'un coût estimatif de travaux de 71 451, 00 € H.T. et de prévoir une tranche conditionnelle, relative à l'aménagement de la voie communale n° 22, située entre l'étang de La Couëronnais et La Grandville, d'un coût estimatif de 68 780,00 € H.T., soit un montant global prévisionnel de 140 321, 00 € H.T.

En fonction des propositions financières des entreprises dans le cadre de la consultation pour ce programme, la Commission compétente pourrait décider de réaliser intégralement ou partiellement les travaux de la tranche conditionnelle, ou bien encore choisir de reporter la réalisation de celle-ci à une année ultérieure.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme, d'autoriser le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour un montant estimatif de travaux de 140 321,00 € H.T., et de lui donner délégation pour retenir un prestataire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de M. Christophe GATTEPAILLE,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** le programme d'aménagement de la voirie communale (PAVC) 2016 pour un montant estimatif de travaux de 140 321,00 € H.T. conformément au tableau ci-après :

	Chap.	Secteur	Montant estimatif HT	TVA (20%)	Montant estimatif TTC
Tranche ferme	1	VC 30 – La Turcaudais -Bécigneul	2 645,00 €	529,00 €	3 174,00 €
	2	CR 6 - La Turcaudais	13 232,50 €	2 646,50 €	15 879,00 €
	3	VC 34 - La Fontaine du Nuble	6 792,00 €	1 358,40 €	8 150,40 €
	4	Les Haies - St Lomer	3 285,00 €	657,00 €	3 942,00 €
	5	Centre Bourg	7 023,50 €	1 404,70 €	8 428,20 €
	6	Parking salle des sports	36 515,50 €	7 303,10 €	43 818,60 €
	7	Variante salle de sports	2 047,50 €	409,50 €	2 457,00 €
	<b>Total tranche ferme</b>			<b>71 541,00 €</b>	<b>14 308,20 €</b>
Tranche conditionnelle 1	8	VC 22 - Chemin étang	68 780,00 €	13 756,00 €	82 536,00 €
<b>Total général</b>			<b>140 321,00 €</b>	<b>28 064,20 €</b>	<b>168 385,20 €</b>

- **Autorise** le Maire à lancer une consultation d'entreprises, sous la forme de la procédure adaptée, en vue de la passation du marché afférent à ces travaux
- **Donne** délégation au Maire pour retenir une entreprise et signer le marché.

## 12/ GESTION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES :

### APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU MAIRE

M. le Maire et Mme Marie JOSSO, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, rappellent que le contrat signé le 10 juillet 2015 avec l'association Les PEP 44 pour l'organisation, la gestion et l'animation de l'accueil périscolaire (APS), de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), des temps d'activités péri-éducatives (TAP) et de la garderie arrive à expiration le 31 août 2016.

A ce titre, il convient de procéder à une remise en concurrence afin de signer un nouveau contrat pour l'exercice de ces prestations à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Dans ces conditions, est posée la question de la forme juridique du futur contrat. L'idée de mettre en place une délégation de service public a été étudiée par la Commission Enfance-Jeunesse, lors des réunions du 9 février et du 4 mars 2016.

M. le Maire et Mme Marie JOSSO rappellent les dispositions du Code général des collectivités territoriales :

« Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. »

Ainsi, alors que le titulaire d'un marché public est rémunéré par un prix, le prestataire d'une délégation de service public, lui, est rémunéré, pour une part substantielle, sur les résultats de l'exploitation du service, c'est-à-dire, dans le cas présent, par les participations financières versées par les familles des enfants fréquentant la structure. Ceci n'exclut pas un financement complémentaire par la collectivité.

En l'espèce, la mise en place d'une délégation de service public (DSP) peut sembler appropriée. La Commission Enfance - Jeunesse a émis un avis favorable sur cette proposition.

Le coût global d'exploitation du service de gestion des activités périscolaires et extrascolaires, c'est-à-dire l'accueil périscolaire (APS), l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), les temps d'activités péri-éducatives (TAP), la garderie et les animations de la pause méridienne au restaurant scolaire est estimé à environ 200 000 € TTC par année scolaire. A ce jour, la participation financière nette de la collectivité s'établit à environ 35 %.

M. le Maire et Mme Marie JOSSO, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, proposent de retenir la meilleure offre appréciée en fonction des critères suivants qui seront énoncés dans le règlement de consultation :

- Pertinence du projet éducatif : 40%
- Montant de la participation financière communale nette sollicitée : 40%
- Suivi des activités : 20%

La Commission suggère d'établir un contrat d'une durée de trois ans avec le prestataire qui sera retenu.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la délégation de service public (DSP), d'autoriser le Maire à lancer la procédure de passation du contrat et de lui donner délégation pour signer la convention avec le prestataire qui sera retenu.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **Approuve** le principe de mise en place d'une délégation de service public (DSP) pour la gestion des activités périscolaires et extrascolaires :
  - Accueil périscolaire (APS)
  - Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
  - Temps d'activités péri-éducatives (TAP)
  - Garderie du mercredi midi
  - Animations de la pause méridienne au restaurant scolaire
- **Autorise** M. le Maire à engager la procédure de passation du contrat
- **Donne** délégation à M. le Maire pour retenir un prestataire et signer une convention de délégation de service public (DSP) d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## 13/ RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2015 : BUSAGE DE L'ENTRÉE DU BOURG

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les opérations susceptibles de bénéficier du produit des amendes de police relatives à la circulation routière attribué au titre de l'année 2015. Ces opérations doivent concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser une mise en sécurité de l'entrée Ouest du bourg de Ste-Anne, c'est-à-dire sur la route de Pont-Château, en procédant au busage de ce secteur.

Le but de cette opération est double :

- Favoriser le cheminement des piétons dans de bonnes conditions de sécurité
- Aménager les bas-côtés en vue d'y planter des végétaux, ce qui donnera un effet visuel de rétrécissement de la chaussée (impression de tunnel), incitant de ce fait les conducteurs à réduire leur vitesse.

Les services techniques municipaux ont sollicité des devis auprès de plusieurs entreprises, ce qui permet d'estimer le montant des travaux à 9 500, 00 € H.T.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet exposé ci-dessus et s'engage à sa réalisation pour un montant estimatif de 9 500,00 € H.T.
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique
- **Donne** délégation au Maire retenir une entreprise et signer le devis afférent à ce projet

## 14/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS L'EXERCICE DE SES DÉLÉGATIONS

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 28 mars 2014, Monsieur le Maire a signé les contrats ci-après :

Objet	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Fournitures d'entretien Terrain des sports	ROBERT FRERES PAYSAGES (Ploeren - 56)	2 325,00 €	2 557,70 €
Engazonnement stade - grillage	REDON CLOTURE AMENAGEMENT (Bains sur Oust -44)	982,38 €	1 178,86 €
Impression documents PLU	TIRVIT (Saint Nazaire - 44)	2 565,42 €	3 078,50 €
<b>Total</b>		<b>5 872,80 €</b>	<b>6 815,06 €</b>

## INFORMATIONS DIVERSES

- 1- **Mutualisation** : Le schéma directeur d'organisation et de mutualisation des services à l'échelle du territoire communautaire est en cours d'élaboration, avec l'assistance du cabinet d'études « Décision publique » (Rennes - 35). Le Conseil Municipal sera invité à donner son avis sur le projet de schéma avant validation en Conseil Communautaire.
- 2- **Éducation** : M. le Maire fait état du coût de la réforme des rythmes scolaires.
- 3- **Urbanisme - Environnement** :  
  
Une enquête publique relative à la création d'une zone commerciale à La Hirtais aura lieu du jeudi 31 mars au lundi 2 mai 2016 inclus en Mairies de Ste-Anne-sur-Brivet et de Pont-Château.  
  
Le Commissaire-enquêteur tiendra des permanences en Mairie de Ste-Anne :
  - Le jeudi 31 mars de 9h00 à 12h00
  - Le mercredi 20 avril de 9h00 à 12h00
  - Le lundi 2 mai 2016 de 14h00 à 17h00.
- 4- **Maison de santé** : Le chantier a démarré avec les travaux de démolition. Un point presse aura lieu le mardi 29 mars 2016 à 14h00.
- 5- **Étude de programmation urbaine au bourg** :  
  
Les groupes composés d'élus municipaux et de représentants de la société civile poursuivent leur travail, avec l'assistance du cabinet d'études Paysages de l'Ouest (St-Herblain - 44), sur les deux thématiques suivantes :
  - Réflexion sur le devenir de l'école publique
  - Construction de logements : logements locatifs sociaux, logements intermédiaires pour seniors, logements en accession à la propriété.
- 6- **Restauration scolaire** : La fréquentation de la structure est en hausse, avec près de 250 repas servis certains jours. La disposition des tables a fait l'objet d'un réaménagement récemment.
- 7- **Salle Polyvalente** : Un programme de travaux de rénovation thermique et énergétique est en cours de préparation. La Commission Urbanisme / Équipements collectifs / Sécurité est chargée du suivi de ce dossier. L'utilisation de la salle polyvalente sera fortement impactée par ces travaux au cours de l'année 2017. Des mesures adaptées vont être prises pour l'organisation des différentes fêtes et manifestations pendant la durée du chantier.
- 8- **Conseil Municipal d'Enfants** : M. le Maire fait part de son projet d'organiser une visite à l'Assemblée Nationale, à Paris, le 26 octobre 2016. Il a pris contact avec M. Christophe PRIOU, Député de notre circonscription, à ce sujet.
- 9- **Communication** : Le travail de refonte du site Internet touche à sa fin. La mise en ligne du nouveau site aura lieu début avril.
- 10- **Commerce** : Le prochain marché de producteurs locaux aura lieu le dimanche 10 avril 2016 de 10h à 13h au centre-bourg de Ste-Anne.
- 11- **Prochaine séance du Conseil Municipal (prévisionnelle)** : Lundi 25 avril 2016 à 20h30.



Le Maire

Philippe BELLIOT

Joël BEAUGEARD

Jacques BOURDIN

Claire COURRAUD

Sophie DE LIL

Michel FOSSIER

Christophe GATTEPAILLE

Marie GAUTIER

Sylvie GEFFRAY

David GLOTIN

Romane GRIÈRE

Jean-Claude HERMANT

Karine HERVY

Marie JOSSO

Hugues LEGENTILHOMME

Nicolas LEJEUNE

Adrienne SAGE

Gilbert UM